

Question orale de Mme Czekalski : L'état du parking de la gare d'Uccle-Calevoet et les aspects liés à la sécurité, l'aménagement du territoire et la propreté.

Mme Czekalski rappelle que la commune a la chance d'être desservie par 5 gares qui permettent de rallier en un temps record le centre-ville bruxellois ou l'aéroport.

Parmi celles-ci, la gare d'Uccle-Calevoet dispose d'un emplacement de parking gratuit pour les voitures et d'un dépôt (payant et gratuit) pour les vélos.

Outre de l'eau stagnante, de la boue, des déchets, des encombrants, des poubelles qui traînent, des trous apparaissent dans la voirie depuis quelque temps. De plus, la faiblesse de l'éclairage public génère un sentiment d'insécurité quand il fait noir.

- Un aménagement est-il prévu avec les instances concernées afin d'améliorer le revêtement de ce parking ?
- Un renforcement de l'éclairage est-il prévu dans les semaines à venir afin que les navetteurs se sentent en sécurité lorsqu'ils doivent récupérer leur voiture tard le soir ou en hiver ?
- Des patrouilles de police surveillent-elles les alentours de ce parking, notamment en soirée et durant le week-end ?
- Les services Propreté de la commune ont-ils été impliqués dans cette lutte contre l'insalubrité ?
- Comment se passe la coordination sur le terrain entre les différents acteurs concernés (Infrabel, Région, commune d'Uccle) pour garantir l'accès à un parking de qualité, propre et sécurisé ?

Les accès d'une gare doivent être accueillants, propres et sécurisés afin d'inciter les locaux et les navetteurs à renoncer à leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou dans le centre-ville en transports en commun.

M. le Bourgmestre répond que les services de police ont renforcé les contrôles aux abords de la gare. Ces opérations ont d'ailleurs abouti à l'arrestation d'un certain nombre d'individus. Il évoque aussi l'évacuation d'une partie des dépôts, la sécurisation de cabanons qui avaient été squattés et la condamnation de l'accès à différents espaces.

M. l'Echevin Wyngaard répond que le parking relève pour une part du domaine public de la SNCB et pour l'autre du domaine privé de la SNCB et d'Infrabel, la distinction entre les champs de compétence respectifs de la SNCB et d'Infrabel étant loin d'être claire, même pour les agents de ces deux organismes.

Vu que ces emplacements sont voués à disparaître, il n'y a pas lieu d'en rénover le revêtement ou d'y placer un nouvel éclairage, et ce d'autant plus que la rue du Wagon va faire l'objet d'un réaménagement global, pour lequel la demande de permis déposée par la STIB est en cours d'examen.

Cette voirie sera réservée exclusivement aux transports en commun, aux cyclistes et aux piétons.

Les discussions en cours sont consacrées au projet de la STIB visant à l'aménagement d'un rond-point à hauteur de la gare de de Calevoet ainsi qu'au passage sous les voies de cette même gare, envisagé par la commune. L'espace public sera entièrement repensé dans la perspective d'une imbrication des différents projets. M. l'Echevin Wyngaard remarque que la coordination est plus facile à mettre en œuvre avec la STIB qu'avec la SNCB et Infrabel.

Mme l'Echevin Gol-Lescot confirme qu'il s'agit d'un endroit bien connu des services de la Propreté. Il semblerait qu'après le marché du dimanche midi, certains utilisent cet espace pour se débarrasser des invendus, étant donné que l'été dernier, près de deux tonnes de fruits pourris en ont été retirés.

L'éventualité de la clôture d'une partie du parking a été évoquée mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit aussi de la zone d'accès à la maison de repos située à proximité. Mme l'Echevin Gol-Lescot s'efforce de travailler en bonne intelligence avec les acteurs concernés afin d'aboutir malgré tout à la clôture d'une toute petite partie du parking dans l'attente de la future réhabilitation.